

**Décision n° 01-1201 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 décembre 2001 modifiant la décision n° 00-1079 du 11 octobre 2000 portant désignation de son représentant au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences**

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.97-1 et R.52-2-3,

Vu la décision n° 00-1079 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 octobre 2000 portant désignation de son représentant au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences,

Vu le courrier du secrétaire d'Etat à l'Industrie en date du 28 novembre 2001,

Après en avoir délibéré le 19 décembre 2001

Décide :

Article 1er – L'article 1er de la décision du 11 octobre 2000 susvisée est ainsi rédigé : " A compter du 1er janvier 2002, pour une durée de cinq ans, Monsieur Gilles CRESPIN, chef du service opérateurs et ressources, est désigné comme représentant de l'Autorité de régulation des télécommunications au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences. "

Article 2 – La présente décision sera notifiée à l'Agence nationale des fréquences.

Fait à Paris, le 19 décembre 2001

Le Président

Jean-Michel Hubert